

Régate Extrême Glisse GRADE 5A à Wimereux

Les 03&04 Octobre 2026

Attention se sont deux régates séparées !

CNW

AVIS DE COURSE

Préambule

La mention [NP] dans une règle signifie qu'une planche ne peut pas réclamer (No Protest) contre une autre planche pour avoir enfreint cette règle. Cela modifie la RCV 60.1(a).

La mention [DP] dans une *règle* signifie que la pénalité pour une infraction à cette *règle* peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

1 REGLES

L'épreuve est régie par

- 1.1 - les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile*, incluant l'annexe B
- 1.2 - les prescriptions nationales traduites en anglais pour les concurrents non francophones [en Annexe Prescriptions].
- 1.3 - les règlements fédéraux
- 1.4 - *tout autre document applicable*
- 1.5 En cas de traduction de cet AC, le texte français prévaudra.

2 INSTRUCTIONS DE COURSE (IC)

- 2.1 Les IC seront disponibles le 02/10/2026
- 2.2 Les IC seront affichées selon la prescription fédérale

3 COMMUNICATION

- 3.1 Le tableau officiel est affiché dans le club nautique.
- 3.2 [DP] [NP] [Pendant qu'elle est en course] [A partir du premier signal d'avertissement jusqu'à la fin de la dernière course du jour], sauf en cas d'urgence, une planche ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour toutes les planches.

4 ADMISSIBILITÉ ET INSCRIPTION

- 4.1 L'épreuve est ouverte à toutes les planches de la classe :
 - **Extrême Glisse : RRD-120 (U15-U17) et F42 (U21-SLA Senior)**
- 4.2 Documents exigibles à l'inscription :
 - 4.2.1 a) Pour chaque membre de l'équipage en possession d'une Licence Club FFVoile :
 - Soit la licence Club FFVoile mention « compétition » valide attestant la présentation préalable d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition
 - Soit la licence Club FFVoile mention « adhésion » ou « pratiquant » accompagnée d'un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an.
 - b) Pour chaque membre de l'équipage n'étant pas en possession d'une Licence Club FFVoile, qu'il soit étranger ou de nationalité française résidant à l'étranger :
 - un justificatif d'appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing
 - un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'Euros
 - un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an (rédigé en français ou en anglais).

c) une autorisation parentale pour tout membre mineur de l'équipage

Pour la planche,

- l'autorisation de port de publicité si nécessaire.

- le certificat de jauge ou de conformité.

4.2 Les planches admissibles peuvent s'inscrire sur place.

4.3 Pour être considérée comme inscrite à l'épreuve, un coureur doit s'acquitter de toutes les exigences d'inscription et payer tous les droits.

5 DROITS A PAYER

5.1 Les droits sont les suivants :

Classe	Droits d'inscription
<i>RRD120-F42 SLALOM</i>	<i>15€ / la journée</i>

6 PUBLICITE

6.1 [DP] [NP] Les planches se doivent d'afficher la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.

6.2 [DP] [NP] L'autorité organisatrice peut fournir des dossards que les concurrents sont tenus de porter comme autorisé par le Code de Publicité de World Sailing.

7 SÉRIES QUALIFICATIVES ET SÉRIES FINALES

L'épreuve peut comprendre une série qualificative et une série finale.

8 PROGRAMME

8.1 Confirmation d'inscription : Les Sportifs peuvent s'inscrire dès le samedi avec la même fiche d'inscription en mentionnant sa participation sur les deux jours.

Date	De	À
<i>03 octobre inscription</i>	<i>13h</i>	<i>14h30</i>
<i>Courses</i>	<i>15h</i>	<i>Couché de soleil</i>
<i>04 octobre Inscription</i>	<i>9h00</i>	<i>10h30</i>
<i>Courses</i>	<i>11h</i>	<i>Couché de soleil</i>

8.3 Contrôle de l'équipement et jauge d'épreuve : Sur l'eau.

8.4 Jours de course :

Date	
03/10	Confirmation d'inscription + Courses
04/10	Confirmation d'inscription + Courses

8.5 Nombre de courses :

Classe	Nombre	Courses par jour	Maximum par jour
R120	Le maximum possible	Le maximum possible	Le MAXIMUM
F42 SLA	Le maximum possible	Le maximum possible	Le MAXIMUM

8.6 L'heure du signal d'avertissement le 03/10 est prévue à 15h et le 04/10 est prévue à 11h.

Le dernier jour de course programmé, aucun signal d'avertissement ne sera fait après 17h

9

9.1 [DP] **Matériels de sécurité :**

Se référer au règlement de ligue.

9.2 **VÊTEMENTS ET ÉQUIPEMENT**

La RCV B4.50.1(a) s'applique.

Les vêtements et l'équipement d'un concurrent ne doivent pas peser plus de 6kg kilogrammes, comme autorisé par la RCV 50.1(a) et (b).

9.3 **LIEU**

9.4 CNW, 2 Boulevard thiriez 62930 WIMEREUX

10 **LES PARCOURS (voir tableau officiel et IC)**

11 **SYSTÈME DE PÉNALITÉ**

Application de la RCV B4.44.1. (Pénalité 360°)

12 Le système de pénalité sera défini dans les IC.

CLASSEMENT

Le système de classement est le suivant :

À partir de 3 courses validées ou plus : une course est décomptée.

La règle B8.5.4 s'applique pour une course dans des séries éliminatoires qui qualifient une planche pour concourir à un stade ultérieur.

La RCV B8.A8 s'applique.

BATEAUX ACCOMPAGNEURS

13 [DP][NP] Les bateaux des accompagnateurs doivent être identifiés et référencé par l'organisateur

PROTECTION DES DONNÉES

Droit à l'image et à l'apparence : En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux autorisent l'AO, la FFVoile et leurs sponsors à utiliser gracieusement son image et son nom, à montrer à tout moment (pendant et après la compétition) des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même prises lors de la compétition, et ce sur tout support et pour toute utilisation liée à la promotion de leurs activités.

Utilisation des données personnelles des participants : En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux consentent et autorisent la FFVoile et ses sponsors ainsi que l'autorité organisatrice à utiliser et stocker gracieusement leurs données personnelles. Ces données pourront faire l'objet de publication de la FFVoile et ses sponsors. La FFVoile en particulier, mais également ses sponsors pourront utiliser ces données pour le développement de logiciels ou pour une finalité marketing. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), tout concurrent ayant communiqué des données personnelles à la FFVoile peut exercer son droit d'accès aux données le concernant, les faire rectifier et, selon les situations, les supprimer, les limiter, et s'y opposer, en contactant dpo@ffvoile.fr ou par courrier au siège social de la Fédération Française de Voile en précisant que la demande est relative aux données personnelles.

ETABLISSEMENT DES RISQUES

15 La RCV 3 stipule : « La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course est de sa seule responsabilité. » En participant à cette épreuve, chaque concurrent accepte et reconnaît que la voile est une activité potentiellement dangereuse avec des risques inhérents. Ces risques comprennent des vents forts et une mer agitée, les changements soudains de conditions météorologiques, la défaillance de l'équipement, les erreurs dans la manœuvre de la planche, la mauvaise navigation d'autres planches, la perte d'équilibre sur une surface instable et la fatigue, entraînant un risque accru de blessures. Le risque de dommage matériel et/ou corporel est donc inhérent au sport de la voile.

PRIX

16 Les prix seront distribués comme suit si plus de 5 sportifs ont courus dans la catégorie ! Le regroupement possible en fonction des présents :

Glisse

- U15 filles : 3 premières féminines
- U15 garçons : 3 premiers hommes
- U17 filles : 3 premières féminines
- U17 garçons : 3 premiers hommes
- U21 féminines : 3 premières féminines
- Senior filles : 3 premières féminines
- Senior garçons : 3 premiers hommes

